

FLEURS DE COCAGNE D'AVRAINVILLE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

22 rue de la Mare
91630 AVRAINVILLE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

In Extenso

In Extenso Centre Ouest

149 Boulevard Jean Jaurès
BP 50126
37301 JOUE LES TOURS Cedex

Tél. : 02 47 46 50 10
Fax : 02 47 46 50 49
tourssud@inextenso.fr
www.inextenso.fr

FLEURS DE COCAGNE D'AVRAINVILLE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

22 rue de la Mare
91630 AVRAINVILLE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de l'Association PARIS COCAGNE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Constitutive, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FLEURS DE COCAGNE D'AVRAINVILLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 1.1 Evènements principaux de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant l'apport partiel de l'activité de chantier d'insertion d'Avrainville par l'Association Paris Cocagne validé en Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2018 avec effet rétroactif au 30 juin 2018, ainsi les comptes représentent 6 mois d'activité du chantier d'insertion.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Concernant l'apport partiel d'actif mentionné dans la note « 1.1 Evènements principaux de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels, nous avons contrôlé les modalités juridiques et de valorisation de cette opération, ainsi que leur correcte traduction dans les comptes annuels.
- D'une manière plus générale, les autres appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents mis à la disposition des membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents mis à la disposition des membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Joué les Tours, le 2 octobre 2019

Le Commissaire aux Comptes,
IN EXTENSO CENTRE OUEST

Représenté par Valérie ROCHARD



COMPTES ANNUELS

Bilan
Compte de résultat
Annexe

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles	4 641,00	4 641,00	
Fond commercial	4 641,00	4 641,00	
Autres			
Immobilisations incorp en cours			
Immobilisations corporelles	172 087,22	83 502,83	88 584,39
Autres immob. corporelles	172 087,22	83 502,83	88 584,39
Immobilisations financières			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Autres immob. financières			
TOTAL II	176 728,22	88 143,83	88 584,39
Stocks et en-cours	36 024,00		36 024,00
Marchandises	36 024,00		36 024,00
Avances & acomptes versés/com.	3 000,00		3 000,00
Avances & acomptes versés/com.	3 000,00		3 000,00
Créances	189 469,15		189 469,15
Clients et comptes rattachés	2 230,63		2 230,63
Autres créances	124 017,70		124 017,70
Capital souscrit appelé non versé			
Produits à recevoir	63 220,82		63 220,82
Autres (scission)			
Autres Scission Fleurs			
Divers	144 610,46		144 610,46
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	144 610,46		144 610,46
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance			
TOTAL III	373 103,61		373 103,61
TOTAL GENERAL (I à VI)	549 831,83	88 143,83	461 688,00



22 rue de la Mare

1

91630 AVRAINVILLE

Impression provisoire

Document fin d'exercice

Détail des postes			Valeurs nettes	
Capitaux propres				
Capital				
Fonds propres			21 875,00	
Apports associatifs			21 875,00	
Dotations				
Réserves			19 097,58	
Autres réserves			19 097,58	
Report à nouveau				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice			35 896,05	
Résultat de l'exercice			35 896,05	
Subventions d'investissement			232 107,75	
Subventions d'investissement			232 107,75	
TOTAL (I)			308 976,38	
Provisions pour risques				
Provisions pour risques				
TOTAL (II)				
Engagements sur dons				
Engagements et fonds dédiés				
Emprunts & dettes assimilés			30 000,00	
Emprunts & dettes assimilées			30 000,00	
Emprunts et dettes financ. divers				
Emprunts et dettes financ. divers				
Dettes fourniss. & cptes rattachés			9 374,58	
Dettes fourniss. & cptes rattachés			9 374,58	
Dettes sur immo. et cptes rattachés			7 055,16	
Dettes sur immo. & cptes rattachés			7 055,16	
Dettes fiscales et sociales			65 923,43	
Dettes fiscales et sociales			65 923,43	
Autres dettes			40 358,45	
Autres dettes			40 358,45	
TOTAL (III)			152 711,62	
Produits constatés d'avance				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)				
TOTAL GENERAL (I à IV)			461 688,00	



FLEURS DE COCAGNE D'AVRAINVILLE	Compte de résultat	N° Siret	1
22 rue de la Mare		NAF (APE)	1
1		N° Identifiant	
91630 AVRAINVILLE	Document fin d'exercice	Période du	01/01/18
Impression provisoire		au	31/12/18
		Tenue de compte :	EURO

© Sage - Sage 100 Comptabilité i7 Express 8.51 Date de tirage 22/07/19 à 17:32:54 Page : 1

Détail des postes			Au 311218	
--------------------------	--	--	------------------	--

CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats			24 588,94	
Achats			24 588,94	
Variations de stocks de march.				
Variation de stocks de march				
Autres achats et charges externes			29 601,85	
Autres achats et charges externes			29 601,85	
Impôts, taxes et vers. assimilés				
Impôts, taxes et vers/ assimilés				
Charges du personnel			218 548,11	
Salaires et traitements			178 345,86	
Charges sociales			40 202,25	
Dotations aux amortis. & provisions			17 466,25	
Amort. sur immobilisations			17 466,25	
Provis. sur immobilisations				
Provis. sur actif circulant				
Engagements sur dons				
Amort. pour risque et charges				
Autres charges				
Autres charges				
TOTAL I			290 205,15	
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)				
Quotes-parts résultats/op comm.				
CHARGES FINANCIERES (III)				
Dot. aux amort. & aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes/cess. mob. de plac.				
CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)			54 482,02	
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital			54 482,02	
Dotations aux amort. & provis.				
PARTICIP. SALARIES EXPANSION (V)				
Partic. salariés Expansion				
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)				
Impôts sur les bénéfices				
Solde créditeur			35 896,05	
Bénéfice			35 896,05	
TOTAL GENERAL (CHARGES)			380 583,22	



Détail des postes		Au 311218
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Montant net Chiffre d'affaires (A)		95 455,24
Ventes de marchandises		
Production vendue (B&S)		95 455,24
Autres produits d'exploitation (B)		213 489,55
Production stockée		6 079,00
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		197 859,55
Reprise /prov. & transferts charge		6 000,00
Collecte Dons		340,00
Cotisations		3 211,00
Autres produits		
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)		
Quotes parts résultat/op. comm.		
PRODUITS FINANCIERS (III)		31,50
De participations		31,50
D'autres valeurs mobil. & créances		
Autres intérêts et produits assim.		
Reprise/provis. & transf. charges		
Différ. positives de change		
Prod. nets/cess. val. mobil. plac.		
PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)		71 606,93
Sur opérations de gestion		
Sur opér. de capital, cess. actifs		
Sur opér. de capital, subv. d'inv.		14 386,11
Autres opér. de capital		
Reprises/prov. & transf. de charges		57 220,82
Solde débiteur		
Perte		
TOTAL GENERAL (PRODUITS)		380 583,22



I. Principes généraux

1.1 Evénements principaux de l'exercice

Le premier exercice 2018 de l'association a été marqué par la signature d'un traité d'apport partiel d'actif de l'activité de chantier d'insertion d'Avrainville avec l'association Paris Cocagne, validé en AGE le 21 décembre 2018 rétroactif au 30 juin 2018, selon les modalités suivantes :

Paris Cocagne apporte à Fleur de Cocagne d'Avrainville un actif évalué à 349 153,21 €, à charge pour Fleur de Cocagne d'Avrainville d'assumer le passif de la branche d'activité apportée par Paris Cocagne, évalué à 387 338,35€, soit un actif net négatif de 38 185,14€, auquel il a été rajouté post traité un actif de 57 282,72€ représentant un solde de subvention FEADER pour le Jardin d'Avrainville.

Les comptes comportent donc quelques opérations limitées principalement à la constitution de l'association avant le 30 juin 2018 et les 6 mois d'activité pleine entre le 30 juin 2018 et le 31 décembre 2018.

1.2 Principes et méthodes comptables

Conventions comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendances des exercices,
- Permanences des méthodes.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant du règlement de CRC du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.



II. Informations relatives au bilan

1.1 Immobilisation - Détail des Acquisitions et sorties

Les immobilisations brutes apportées par le traité d'apport s'élèvent à 251 952€. Les sorties d'immobilisations résultent du sinistre de l'incendie du 16 décembre 2018 sur le site de l'association. Une partie de ces immobilisations a été indemnisé par les assurances en 2019.

1.2 Immobilisations incorporelles et corporelles. Amortissements pour dépréciation

Les modes et taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Installations générales – serres	Linéaire	5 à 15 ans
Agencement et aménagement terrain	Linéaire	5 à 10 ans
Construction sur sol d'autrui	Linéaire	5 ans
Install. complexe spécialisée	Linéaire	7 ans
Installation technique	Linéaire	5 à 15 ans
Install. à caractère spécialisé	Linéaire	3 à 7 ans
Matériel industriel	Linéaire	2 à 7 ans
Outillage industriel	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 7 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 3 ans
Cheptel	Linéaire	3 ans
Emballage récupérable	Linéaire	3 ans
Plantation pérenne	Linéaire	3 à 10 ans



1.3 Immobilisations

	Bilan d'ouverture	Valeur brute			Total valeur brute	Amortissement				Total	Valeur nette	
		APA	Acqu.	Sortie		APA	Dot de l'exercice	Acqu.	Sortie			
Immobilisations incorporelles Frais d'établissement	-	4 641,0 4 641,0	-	-	4 641,0 4 641,0	-	-	-	-	-	4 641,0 4 641,0	-
Immobilisations corporelles Agencements & aménagement terrains	-	247 311,4	-	75 224,2	172 087,2	86 778,7	-	17 466,3	-	20 742,1	83 502,8	88 584,4
Installations Générales	-	24 601,4	-	19 444,6	5 156,9	770,3	-	1 745,4	-	1 959,9	555,9	4 601,0
Construction sur sol d'autrui	-	19 805,1	-	12 019,6	7 785,5	2 764,9	-	922,7	-	696,5	2 991,1	4 794,4
Installation Technique sur sol	-	4 000,0	-	2 000,0	2 000,0	3 462,2	-	400,0	-	1 931,1	1 931,1	68,9
Installations à caractère spécifique	-	5 000,0	-	-	5 000,0	4 327,8	-	500,0	-	-	4 827,8	172,2
Matériel Agricole	-	451,6	-	-	451,6	236,4	-	54,0	-	-	290,3	161,3
Outils Agricole	-	20 597,9	-	-	20 597,9	15 596,5	-	2 212,3	-	-	17 808,8	2 789,0
Installation Générales Agencement	-	36 124,8	-	18 960,0	17 164,8	17 049,6	-	3 333,1	-	10 680,8	9 701,9	7 462,9
Matériel de Transport	-	59 531,9	-	-	59 531,9	7 654,8	-	2 297,1	-	-	9 951,9	49 580,0
Matériel de bureau et informatique	-	35 954,1	-	22 800,0	13 154,1	8 991,2	-	2 563,4	-	5 473,8	6 080,8	7 073,3
PBI	-	3 761,5	-	-	3 761,5	2 359,2	-	601,3	-	-	2 960,5	801,0
Plantation Perennes	-	6 784,9	-	-	6 784,9	4 007,6	-	1 130,8	-	-	5 138,4	1 646,5
Immobilisations financières	-	30 698,2	-	-	30 698,2	19 558,1	-	1 706,1	-	-	21 264,3	9 433,9
TOTAL	-	251 952,37	-	75 224,15	176 728,22	91 419,71	-	17 466,25	-	20 742,13	88 143,83	88 584,39

1.4 Provisions

NEANT

1.5 Stocks

Les stocks au 31 décembre 2018 sont constitués de produits finis et des stocks en plein champs ils ont été valorisés sur la base d'un coût de revient estimés sur le prix de la Mercuriale. Ils s'élèvent à 36 024,00€ .

1.6 Fonds associatifs

	Bilan d'ouverture	APA	Augm.	Diminution	Fin d'exercice
Réserves	-	19 097,58			19 097,58
Report à nouveau	-				-
Résultat de l'exercice	-		35 896,05		35 896,05
Fonds Propres Associatifs	-	19 097,58	35 896,05	-	54 993,63
Apports associatifs avec droit de reprise	-	25 625,00		- 3 750,00	21 875,00
Subvention d'investissement	-	216 478,86	30 015,00	- 14 386,11	232 107,75
Autres fonds associatifs	-	242 103,86	30 015,00	- 18 136,11	253 982,75
Total	-	261 201,44	65 911,05	- 18 136,11	308 976,38

Les fonds propres associatifs se composent de 19 097,58 sont dus à l'apport partiel d'actif (-38 185€ de report à nouveau du traité d'APA corrigé de 57 282,72€) et +35 896.05 correspondent au résultat positif de l'exercice.

Les autres fonds associatifs comprennent 21 875€ d'apport Essone Active transféré dans le cadre du traité d'apport, et des mouvements sur les subventions d'investissements pour un montant net de 232107€ comme détaillés dans le paragraphe ci-après.

1.7 Subventions d'investissement nettes

	Début d'exercice	Impact APA	Nouvelle subvention	Reprise	Fin d'exercice
Fondation Vinci	-	7 014,12		- 1 971,43	5 042,69
Fondation JM Bruneau	-	4 561,58		- 219,21	4 342,37
ARSIE	-	22 243,34		- 1 507,50	20 735,84
FAPE - EDF	-	8 677,78		- 3 083,61	5 594,17
FEADER IE	-	14 268,00			14 268,00
FEADER PRIMVAIR	-	43 014,72			43 014,72
CD91	-	12 071,84		- 1 820,00	10 251,84
PAI Partners et Hello asso	-	11 042,03		- 2 093,33	8 948,70
MSA	-	830,43		- 23,39	807,03
Fondation Carrefour	-	11 566,62		- 1 580,15	9 986,48
Fondation Truffaut	-	2 487,30		- 856,20	1 631,10
Fondation Simply	-	7 162,05			7 162,05
Conseil départemental	-	7 930,77		- 1 231,28	6 699,49
RTE	-	38 608,26			38 608,26
MSA	-	3 000,00			3 000,00
FAPE ENGIE	-	10 000,00			10 000,00
BP RIVES	-	10 000,00			10 000,00
AVIVA	-	2 000,00			2 000,00
Caritas EMERA	-		7 000,00		7 000,00
Pur Project	-		3 015,00		3 015,00
FDI	-		20 000,00		20 000,00
	-				
Total Fleurs de Cocagne	-	216 478,84	30 015,00	- 14 386,11	232 107,74

III. Echéances créances dettes
2.1 Créances

	Montant Brut	Échéances	
		Échéances jusqu'à 1 an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif circulant			
Avance et acomptes versés sur commandes	-		
Créances usagers	2 230,63	2 230,63	
Autres créances	124 017,70	124 017,70	
Produits à recevoir	63 220,82	63 220,82	
Charges constatées d'avances	-		
Total	189 469,15	189 469,15	

Les produits à recevoir correspondent aux remboursements attendus de l'assurance sur au sinistre de décembre 2018.

2.2 Dettes

	Montant Brut	Échéances		
		Échéances jusqu'à 1 an	Échéances de 1 à 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	30 000,00	15 000,00	15 000,00	
Emprunts et dettes financières divers				
Autres dettes				
Avances et acomptes reçus sur commande				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 429,74	16 429,74		
Dettes sociales et fiscales	65 923,43	65 923,43		
Autres dettes	40 358,45	40 358,45		
Produits constatés d'avances				
Total	152 711,62	137 711,62	15 000,00	

Les autres dettes comprennent 40 358,45€ correspondant aux créances liées à l'apport partiel d'actif comprenant +51 945€ d'opération post traité d'apport, et -11 586,72 de comptes de liaisons (opérations antérieures au 30/06/2018)

2.3 Produits constatés d'avances

NEANT



IV. Effectifs salariés au 31/12/2018 en nombre de personnes

	Hommes	Femmes	Total
CDDI	5	14	19
Stagiaire	1		
Employés	1	3	4
Cadres	1		1
	8	17	24

